

D. Oui. Quand le Parlement a-t-il voté l'allocation de \$300,000 ? — R. En 1947, autant que je me souviens.

D. Pour une période de dix ans, jusqu'en 1957. Vous êtes d'avis que le coût de la construction augmente au point que le montant de \$300,000 ne suffit plus à ses fins primitives ? — R. Compte tenu aussi de l'extension considérable des boulevards.

D. Ce développement n'avait pas été envisagé au moment du vote ? — R. Je ne sais pas, monsieur.

D. La Commission doit puiser dans ses réserves maintenant. — R. Oui, monsieur.

D. Dans quelle mesure s'en trouvent-elles amoindries ? — R. Elles peuvent suffire encore pour deux ou trois ans.

D. Pour deux ou trois ans, dites-vous. Cela la mènera jusqu'en 1957 ; les réserves ne dureront donc pas jusqu'à l'expiration des dix ans ? — R. Non.

M. Browne :

D. Cet organisme est-il chargé de l'entretien du pont Mackenzie King ? — R. Le gouvernement fait les frais de la construction, par l'entremise du ministère des Travaux publics. Quant à son entretien, je crois, sans en être sûr, qu'il relève de la ville.

D. Ce pont n'exigera guère d'entretien, n'est-ce pas ? — Il faudra y voir en temps opportun.

D. La circulation y est plutôt restreinte.

M. Croll :

D. Une dernière question. Selon vous, la réalisation des projets de la Commission est-elle paralysée de quelque façon par l'insuffisance des fonds ? — R. Je suis d'avis qu'on devrait pourvoir à constituer un fonds de renouvellement.

D. Un fonds de renouvellement peut être constitué ? — R. A l'aide d'un faible pourcentage de façon à avoir de l'argent lorsque le repavement d'un chemin s'impose. Autrement, il faut demander au Parlement un crédit spécial.

D. Au point de vue pratique, vous estimez qu'un fonds de renouvellement est préférable à une demande de crédits ? — R. Si la Commission s'adresse au Parlement, elle demandera beaucoup d'argent . . .

D. Voilà ! — R. . . . tandis que l'établissement d'un fonds de renouvellement fondé sur l'expérience technique constituerait une formule plus sûre.

D. L'organisme relève-t-il de la division de M. Bryce ? — R. Du conseil privé. M. Duncan MacTavish est le président de la Commission.

Le PRÉSIDENT : Paragraphe 101 : la Commission de contrôle des changes.

M. Harkness :

D. Votre rapport indique un bénéfice de \$19,749,000 réalisé en 1950. D'où provient-il ? Des opérations en matière de change ? — R. Oui, et des fluctuations du change.

M. Benidickson :

D. La Commission a-t-elle déjà enregistré des pertes ? — R. Elle a subi une perte considérable, l'an dernier.

M. Croll :

D. Cette perte se rattache au dollar américain ? — R. Chaque hausse du dollar américain nous occasionne naturellement une perte.